

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE (CCTMN)

Albine
Bout-du-Pont-de-l'Arn
Labastide-Rouairoux

Lacabarède
Le Rialet
Rouairoux

Saint-Amans Valtoiret
Sauveterre
Le Vintrou



Communauté de communes Thoré Montagne Noire
13 avenue de la Ribaute
81 240 Albine
www.cc-thoremontagnenoire.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT

Après deux années fortement perturbées par le Covid 19, l'année 2022 a été une année riche en développements pour la Communauté de communes Thoré Montagne Noire . Le déménagement du siège de la Communauté de communes à Albine a permis de renforcer l'équipe et de progresser dans nos missions. Grâce à cela, plusieurs projets ont pu aboutir et d'autres se lancer.

Parmi les réalisations de 2022, je citerais en premier l'aboutissement du Plan local d'urbanisme intercommunal, après 8 années d'études. S'il est contraignant en matière de constructibilité du fait des nouvelles directives de l'Etat, il garantit la cohérence du développement sur le territoire.

Je suis également très heureux que la réalisation d'un diagnostic social ait débouché sur un plan d'actions sociales ambitieux, pour la première fois à l'échelle intercommunale, avec deux communes voisines.

Dans le domaine de la gestion des déchets, le travail de sensibilisation aux gestes de tri menée par l'équipe porte ses fruits. Grâce à une bonne anticipation, les nouvelles règles de tri devraient être rapidement adoptées par tous.

Je note aussi le développement de nouveaux partenariats pour la promotion touristique, en particulier sur la destination « Montagne Noire », et le renforcement de plusieurs collaborations avec les collectivités voisines.

Pour ce qui est des travaux engagés, je me réjouis d'avoir entamé le travail sur le Projet de territoire. A la fois document de stratégie et feuille de route, avec la contribution de chacun, élus et citoyens, il permettra au territoire de relever les grands enjeux à venir. Au-delà des compétences obligatoires, notre collectivité se doit également d'ouvrir des perspectives aux communes dans l'intérêt de ses habitants.

Merci à tous les agents qui permettent la réussite de ses différentes actions.

Bonne lecture à tous,

Michel Castan
Président de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire

La Communauté de communes Thoré Montagne Noire réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences. Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement aux maires des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

SOMMAIRE

PARTIE I : CARTE D'IDENTITÉ

I. Le périmètre de la Communauté de communes	p. 5
II. Le fonctionnement	p. 5
III. Les statuts et les compétences	p. 7
IV. Les moyens et ressources	p. 7

PARTIE II : LES PROJETS ET ACTIONS EN 2022

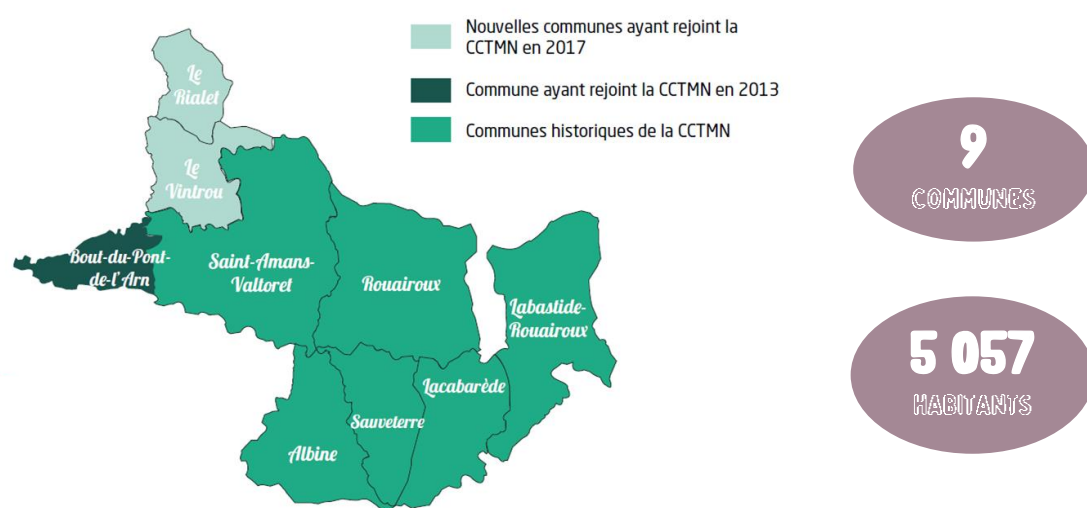
I. Aménagement du territoire	p. 12
1. L'urbanisme	
2. L'amélioration de l'habitat	
II. Développement économique	p. 13
1. Le transfert de la compétence développement économique	
2. Aide aux entreprises	
III. Tourisme et communication	p. 14
1. L'office de tourisme	
2. Le bilan touristique 2022	
3. Les animations de l'été	
4. Les hébergements intercommunaux	
5. Avec nos partenaires	
6. Les sentiers de la vallée du Thoré	
IV. Action sociale et services	p. 17
1. Construction d'un diagnostic social partagé	
2. Un projet social en 4 axes	
3. Le plan d'actions qui engage jusqu'en 2025	
V. Environnement et développement durable	p. 20
1. La gestion des déchets	
2. Bientôt de nouvelles façons de trier	
3. L'assainissement	
4. La gestion de l'eau	
5. Développement du territoire / agriculture	
VI. Projet de territoire	p. 26
1. Méthodologie	
2. Les ateliers des élus et l'enquête auprès des habitants	

PARTIE I :

CARTE D'IDENTITÉ

1. LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre de la CCTMN est inchangé depuis le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou au 1^{er} janvier 2017. Le nombre d'habitants est de 5 057 (chiffre INSEE 2020).



2. LE FONCTIONNEMENT

M. Michel CASTAN, Maire du Rialet est président de la Communauté de communes depuis 2017.

Le Bureau est composé de : Jacques ASSEMAT, Alain BOUISSET, Joël CABROL, Michel CASTAN, Gérard CAUQUIL, Danièle ESCUDIER, Daniel PEIGNE, Bernard PRAT, Xavier SENEGAS, Michèle VINCENT.

Le Conseil communautaire est composé de 26 délégués communautaires :

Trombinoscope des élus de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire

Les vice-présidents :



Michel CASTAN
Président
Le Rialet - Maire



Bernard PRAT
1^{er} Vice-président
Vie économique
Bout du Pont de l'Arn - Maire



Daniel PEIGNÉ
2^{ème} Vice-président
Urbanisme, habitat
Saint-Amans-Valloret - Maire



Joël CABROL
3^{ème} Vice-président
Eau, assainissement
Lacabarède - Maire



Gérard CAUQUIL
4^{ème} Vice-président
Déchets
Le Vintrou - Maire



Danièle ESCUDIER
5^{ème} Vice-présidente
Services et vie sociale
Rouairoux - Maire

Les conseillers communautaires :



Alain AMALRIC
Rouairoux



Julien ARMENGAUD
Bout du Pont de l'Arn



Jacques ASSEMAT
Sauveterre - Maire



Catherine BARRAILÉ
Bout du Pont de l'Arn



Jacques BARTHES
Bout du Pont de l'Arn



Evelyne BIDEAULT
Labastide-Rouairoux



Alain BOUISSET
Albine



Michel BOURDEL
Saint-Amans-Valtoret



Jacques CANOVAS
Saint-Amans-Valtoret



Cédric CATHALA
Albine



Didier CHABBERT
Lacabarède



François CHARLIER
Labastide-Rouairoux



Maria GERS
Saint-Amans-Valtoret



Marie-Claude GLORIES
Bout du Pont de l'Arn



André GUYOT
Labastide-Rouairoux



Elise MANZONI
Labastide-Rouairoux



Blanche MENDES
Bout du Pont de l'Arn



Jérôme SALAS
Labastide-Rouairoux



Xavier SENEGAS
Albine - Maire



Michèle VINCENT
Labastide-Rouairoux - Maire

Les suppléants :



Jean-Pierre BARTHES
Sauveterre



Jacques BIAU
Le Rialet



Francis RIBELLES
Le Vintrou

Les Commissions thématiques :

- Vie économique, présidée par M. Bernard PRAT
- Eau et assainissement, présidée par M. Joël CABROL
- Urbanisme - habitat, présidée par M. Daniel PEIGNÉ
- Déchets, présidée par M. Gérard CAUQUIL
- Services et vie sociale, présidée par Mme Danièle ESCUDIER
- Environnement, énergie, éducation à l'environnement, présidée par M. Michel CASTAN

3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes assure des services en lieu et place des communes, dans des domaines définis et limités qu'on appelle des compétences. Ses actions doivent avoir un intérêt pour toutes les communes. Les statuts actuels de la CCTMN ont été adoptés le 21 décembre 2017 :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace dont le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Développement économique et tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, santé)
- Création et gestion de maisons de services au public

Retrouvez la liste des compétences de la CCTMN sur le site :

www.cc-thoremontagnenoire.fr

LA CCTMN ADHÈRE

La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités :

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (*par convention*)
- Réseau des écoles rurales - Syndicat intercommunal
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (SMBA)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn (CAUE)
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc



Bienvenue en Hautes Terres d'Oc !

Depuis 2017, la Communauté de communes adhère par convention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Hautes Terres d'Oc, composé de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour mener conjointement certaines actions de développement de son territoire. Grâce à ce partenariat, la CCTMN bénéficie de l'expertise du PETR pour mener des actions conjointes de développement économique, tourisme, accueil de populations, etc. La CCTMN est signataire avec le PETR du Contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et du Contrat territorial Occitanie avec la Région.

4. LES MOYENS ET RESSOURCES



Depuis décembre 2021, le siège de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme se situent 13 avenue de la Ribaute à Albine. Les services techniques sont situés à De Cathalo à Labastide-Rouairoux.

1. LES RESSOURCES HUMAINES

Les services administratifs et techniques sont composés de 11 personnes dont 6 titulaires de la fonction publique et 5 contractuels :

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Sophie CHARLIER – Chargée de coopération CTG (Convention territoriale globale)

- Vie sociale
- Petite enfance

Florian CROUX – Chargé de mission Environnement et Responsable technique

- Gestion des déchets
- Encadrement de l'équipe technique
- Entretien des sentiers
- Environnement et biodiversité

Véronique FORTANIER – Secrétaire comptable

Héloïse NÉTANGE – Directrice

Jérémie PERCHE – Chargé de mission Aménagement du territoire et développement économique

- Eau et assainissement
- Urbanisme, habitat
- Projet de territoire
- Développement économique (ZAD)

Emma PRADES – Apprentie en BTS tourisme

Phylæë ROMAN – Chargée de mission Communication et tourisme

- Communication CCTMN
- Office de tourisme

ÉQUIPE TECHNIQUE

Florian CROUX – Chargé de mission Environnement et Responsable technique

- Gestion des déchets
- Encadrement de l'équipe technique
- Entretien des sentiers
- Environnement et biodiversité

Christian CEBE
Maxime EVRAD

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Pedro AFONSO BIDARRA
Nicolas MIQUEL

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- Entretien des sentiers et travaux divers

2. LE BUDGET

	Fonctionnement	Investissement
Recettes (a)	3 158 531,32 €	506 841,53 €
Dépenses (b)	3 120 840,52 €	378 540,46 €
Résultat de l'exercice (c=a-b)	37 690,80 €	128 301,07 €
Résultat N-1 reporté (d)	-49 344,33 €	402 796,16 €
Résultat de clôture (c+d)	-11 653,53 €	531 097,23 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- les contributions directes (impôts et taxes) qui représentent 74% des recettes totales,
- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État ;
- et les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Union européenne, Caf...).

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des frais de personnel (9,5 équivalents temps plein (ETP) en 2022), des charges à caractère général, de gestion courante (contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, etc.).

3. LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Impôt	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	2,34 %
Taxe foncière (non bâti)	7,28 %
Cotisation foncière des entreprises	29,34 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,46 %

En 2022, les taux de taxe foncière bâtie et non bâtie ont augmenté de 1,5 %. Ils n'avaient pas été augmentés depuis 2011.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est en hausse constante. Elle augmente de 10% en 2022, du fait des hausses de la taxe gouvernementale sur les activités polluantes (TGAP), des coûts de traitement par Trifyl, et des charges générales (coût du gasoil, etc.) Il est à prévoir une augmentation régulière de la TEOM pour les prochaines années.

PARTIE II :

**LES PROJETS ET
ACTIONS EN 2022**

I. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

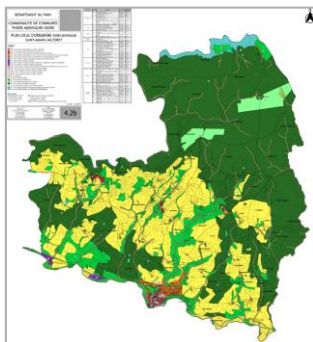
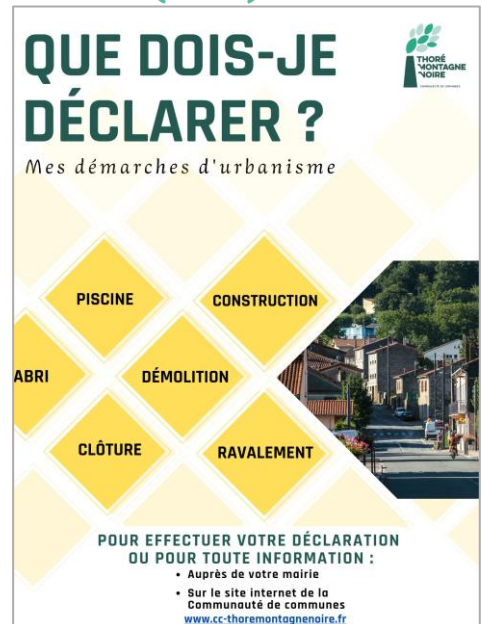
1. L'URBANISME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Aboutissement de longues années d'élaboration, l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant les neuf communes de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire s'est tenue du lundi 14 février au jeudi 17 mars 2022. Une soixantaine d'observations ont été inscrites dans les registres.

Après l'avis favorable du Commissaire enquêteur, le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit en septembre 2014, a été approuvé le 21 juillet 2022. Il est applicable depuis le 9 septembre 2022 et remplace les documents d'urbanisme de chacune des communes de la CCTMN.

Depuis son entrée en vigueur, par convention, le service d'urbanisme de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux est en charge de l'instruction des Autorisations du droit des sols (ADS) pour l'ensemble des communes de la CCTMN.



Retrouvez le règlement et les plans de zonage du PLUi : <https://www.cc-thoremontagnenoire.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>

ou sur le Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Contacts pour les demandes de certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ou de démolir ads@cc-thoremontagnenoire.fr

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

La révision de ce document qui a été entreprise en 2011 n'a pas abouti dans les délais réglementaires (6 ans). Le SCoT est donc caduc depuis février 2021.

En 2022, le Bureau du SCoT a repris activement son travail dans l'objectif d'aboutir à un document finalisé en 2024.

Pour rappel, ce document d'urbanisme a vocation à décliner les orientations nationales et régionales (le SRADDET) de la planification urbaine à l'échelle d'un large bassin de vie.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

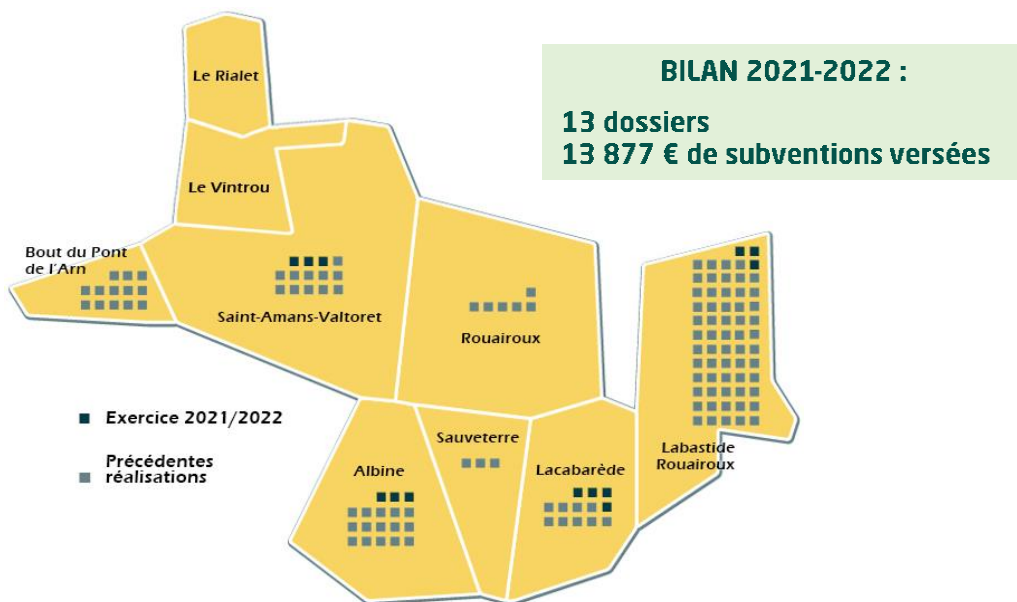
2. L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPÉRATION FAÇADES

Lancée en 2007 afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'Opération Façades a déjà permis d'aider au financement de 127 rénovations, principalement dans les centres bourgs, pour un total de plus de 134 000 € de subventions.

L'animateur de cette opération, Didier CUQUEL du bureau d'étude City Consultant, a pris sa retraite à la fin de l'année 2022. A partir de 2023, la CCTMN prendra le relai en assurant en interne l'animation de cette opération.

Une révision du règlement est prévue en 2023.



**Pour connaître votre éligibilité aux aides
et les démarches à effectuer,
contactez la CCTMN
Tel : 05 63 97 98 08**

Exemples de travaux subventionnés par l'Opération façades

II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CCTMN a réalisé le transfert de la compétence du développement économique conformément à la loi NOTRe. Cinq Zones d'activités économiques (ZAE) ont ainsi été définies sur le territoire intercommunal, et désormais, leur gestion et leur entretien sont du ressort de la CCTMN.

Albine	Bout-du-Pont-de-l'Arn	Labastide-Rouairoux
ZAE Le Coulet	ZAE de la Castagnalotte ZAE de la Lauze ZAE de la Plane Basse	ZAE de Cabanès

2. AIDE AUX ENTREPRISES

Un programme d'aide à l'immobilier d'entreprises permet de soutenir les entreprises du territoire ayant un projet d'agrandissement ou de construction de leur local.

Par ailleurs, pour soutenir la création d'entreprises, la CCTMN participe à plusieurs programmes en partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc :



© PETR Hautes Terres d'Oc

Week-end d'accompagnement des porteurs de projets dans leur installation économique sur le territoire du PETR Hautes Terres d'Oc



« Coup de pouce »

Pour appuyer des projets innovants ou résoudre des situations temporairement difficiles pour de petites entreprises du territoire (subvention de 2000 € maximum),

« Place aux jeunes »

Pour attirer ou garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises.

Pour en savoir plus, consultez la page :

<https://www.cc-thoremontagnenoire.fr/economie/aides-aux-entreprises>

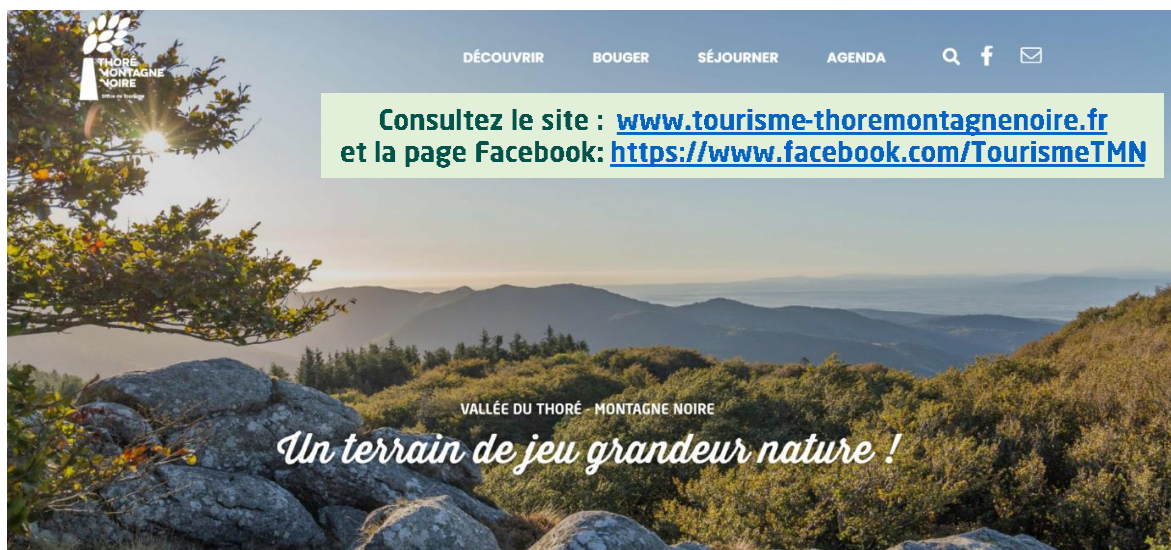
ou renseignez-vous auprès de la CCTMN : 05 63 97 98 08

III. TOURISME ET COMMUNICATION

1. L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de tourisme Thoré Montagne Noire est situé au rez-de-chaussée des locaux de la CCTMN, au 13 avenue de la Ribaute à Albine. Un espace dédié à l'accueil du public est ouvert pendant la saison estivale.

Un nouveau site Internet lancé en 2021 permet de faire une promotion dynamique du territoire à destination des touristes. Il évolue en fonction des saisons et des nouvelles activités et s'étoffe au fil du temps. Il réserve bon nombre de fonctionnalités pratiques : l'intégration des itinéraires de randonnée, des circuits vtt-enduros, des cartes dynamiques pour situer les hébergements, les producteurs et restaurateurs, etc.



2. LE BILAN TOURISTIQUE 2022

L'activité touristique a repris son cours suite à la crise sanitaire des deux dernières années. Le nombre de nuitées dans les hébergements a augmenté sur les périodes du printemps et de l'été 2022 mais a baissé en automne.

Le stand mobile de l'Office de tourisme permet d'assurer une information touristique au plus près des touristes, sur les différents événements et marchés de producteurs qui ont pu se tenir pendant la saison estivale. Ainsi, nous avons participé à **sept événements** durant l'année 2022 avec le stand : l'Enduro du Thoré, les Prairiales, le Black Mountain Trail, les Tarnivores, les marchés de producteurs, la Fête du fil et Vini'Tarn.

LES CHIFFRES DE L'INFORMATION TOURISTIQUE 2022

- 2 263 personnes ont visité la page Facebook de l'Office de tourisme en 2022
- 208 personnes sont venues sur le stand de l'OT durant les différentes manifestations sur l'été et 120 personnes en OT

LA TAXE DE SÉJOUR

Payée par les visiteurs, elle sert à financer le fonctionnement de l'Office de Tourisme, la promotion du territoire et le développement de l'activité touristique. Depuis le début de l'année 2022, la collecte de la taxe de séjour auprès des hébergeurs se fait à partir d'une plateforme, permettant ainsi un gain de temps pour chacun : www.thoremontagneoire.taxesejour.fr

**15 346,12 €
EN 2022**

3. LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

L'Office de tourisme propose chaque été un programme d'animations, de spectacles et de visites.

Comme chaque année, à chaque jour sa thématique :

- **Les lundis du savoir-faire** : visites de la centrale hydroélectrique et du barrage des Saints Peyres EDF, visites d'entreprises (briqueterie Bouisset, scierie SEB, usine Frayssinet)
- **Les mardis nature** : balade en forêt avec Jacques Clavier et autour des Sagnes de Puech Balmes avec le CPIE, animation pêche avec la Fédération française de pêche
- **Les jeudis à la ferme** : visite de la fromagerie La Carlarié, du maraîcher Mamie Juliette, de l'élevage de la Métairie Basse, et de la pépinières Pépins d'hier
- **Les vendredis en famille** : spectacles pour jeune public et escape game au Musée départemental du textile



LA NOUVEAUTÉ DE L'ANNÉE : LES MUSICALES FERMIERES

Le concept ? Des spectacles musicaux dans les fermes suivis d'un repas proposé par le producteur. Pour cette première édition, les Mesquines pelouses ont proposé un spectacle de poèmes de Rimbaud mis en chansons et accompagnés à l'accordéon.



© CCTMN

Spectacle à la ferme de la Métairie Basse à Saint Amans Soult

4. LES HÉBERGEMENTS INTERCOMMUNAUUX

LE REFUGE DE PEYREMAUX



Situé à proximité du GR7 et du GR de Pays et du fameux Roc de Peyremaux, il offre un panorama exceptionnel sur le versant Sud de la Montagne Noire, jusqu'aux Pyrénées.

Pour réserver :

Tel : 06 87 04 01 56

Mail : refugedepeyremaux@gmail.com

LE GITE D'ÉTAPE DE LA PLANÈTE



Il permet aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos près des Saints-Peyres. Il peut accueillir 6 personnes.

Pour réserver :

Tel : 06 08 30 71 09

Mail : gite-la-truite@orange.fr

5. AVEC NOS PARTENAIRES

Convaincu que c'est en s'unissant que nous gagnerons en visibilité, l'Office de tourisme développe des partenariats pour promouvoir les destinations « Hautes terres d'Oc » et « Montagne Noire »



NOUVEAU : LA CARTE DE LA MONTAGNE NOIRE

Fruit d'un partenariat avec sept Offices de tourisme voisins, une carte de la Montagne Noire a vu le jour en 2022. C'est une première étape vers la promotion conjointe de la Montagne Noire, par tous les territoires qui la constituent. Déclinaison en sets de table pour les restaurateurs.

ET TOUJOURS, AVEC LE PETR DES HAUTES TERRES D'OC

Plusieurs publications communes avec le PETR (CC des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et la CC Sidobre Vais et Plateaux) :

Guide « Pêche » propose 24 circuits de pêche

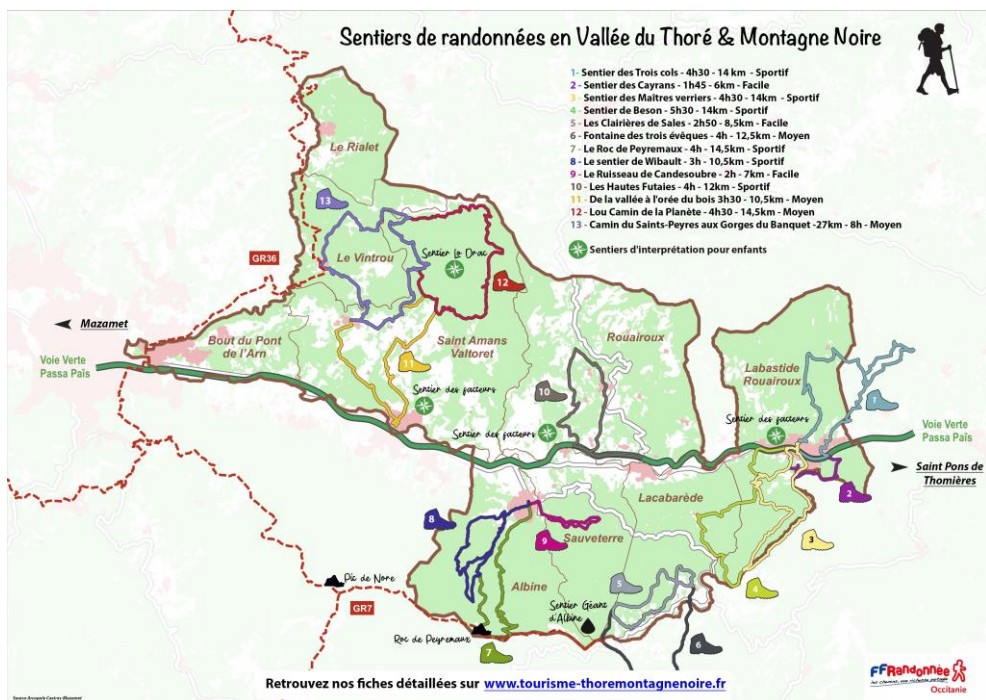
Guide « Pitchouns » est dédié aux enfants

Circuits trail : plusieurs circuits trail proposés sur l'ensemble des territoires

Carte aventures nature : VTT, GR, randonnées, départs trails et équestre



6. LES SENTIERS DE RANDONNÉE ET VTT



Pour les enfants

- **Le sentier des Sagnes de Puech Balmes :** A proximité du lac des Saints Peyres, ce sentier permet de découvrir un milieu naturel peu connu : la tourbière ou « sagne » en occitan.
- **Le Géant d'Albine :** Huit stations pédagogiques pour revivre une légende presque oubliée, au pied du roc de Peyremaux. Chacun de vos pas vous fera découvrir le secret des paysages. Coordonnées GPS : 43.420089,2.572542.
- **La Tournée des facteurs :** Marcel, le facteur, a besoin d'aide : aidez-le à retrouver le destinataire d'une lettre. Trouvez les indices cachés dans le paysage de la voie verte ; quatre itinéraires pour un jeu de piste ludique et culturel.

IV. ACTION SOCIALE ET SERVICES

1. CONSTRUCTION D'UN DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGÉ

Dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Tarn, les communes de St Amans Soult et Pont-de-l'Arn, un diagnostic sur les besoins sociaux de la CCTMN et de ces deux communes a été réalisé en concertation avec les élus et les habitants.

Pour ce faire, une compilation des données froides a été faite, des entretiens menés (auprès d'élus, de nouveaux habitants, de personnes âgées et de personnes ressources du territoire), un questionnaire aux familles réalisé (près de 250 familles y ont répondu), un forum des associations enfance/jeunesse.

organisé, des restitutions publiques faites dans des lieux de passage (marchés, jardins publics...). Un travail de synthèse a ensuite été réalisé.

Ce travail a été présenté en mai aux élus et début juillet au grand public. Une cinquantaine de participants étaient présents.

A noter également le rôle moteur du comité de suivi CTG, rassemblant les élus et les trois coordonnateurs enfance/jeunesse, dans la construction du projet CTG.



2. UN PROJET SOCIAL EN 4 AXES

Suite à la présentation du diagnostic, il a fallu en extraire des priorités pour s'orienter vers un plan d'action à décliner jusque 2025. Un nouveau travail a donc été nécessaire pour voir ce qu'il était raisonnable et réalisable de retenir et à quel échelon.

1. Soutenir le parcours des familles d'enfants de 0 à 25 ans

3. Accompagner et faciliter le vieillissement, notamment à domicile

2. Garantir et accompagner l'accès aux droits et aux services à tous

4. Développer l'animation territoriale pour améliorer le lien social et l'accès aux droits



3. UN PLAN D'ACTION QUI ENGAGE JUSQU'EN 2025

La signature de la CTG a eu lieu le 30 novembre 2022. Par cette convention, la CCTMN, la mairie de St Amans Sout et la mairie de Pont-de-l'Arn s'engagent sur 16 actions à réaliser d'ici à fin 2025.

Pour la mise en œuvre et l'animation de la CTG : 1 chargée de coopération (qui passe de 0,5 à 0,8 ETP financés à 60% par la CAF), 2 coordonnateurs de proximité (respectivement à 0,5 ETP financés par la CAF). Valérie Guillaume perd son poste de coordonnateur enfance-jeunesse. Romain Chaudier accompagne la CAF pour le territoire.

FAMILLE



- 1/ Maintenir et accompagner les structures petite enfance, enfance/jeunesse existantes dans leurs quotidiens et leurs éventuels développements
- 2/ Promouvoir et accompagner le métier d'assistante maternelle par des actions de communication et des rencontres
- 3/ Étudier les possibilités de coordination entre les 4 structures petite enfance du territoire
- 4/ Adapter l'offre périscolaire et extrascolaire sur le territoire pour offrir la même qualité de service
- 5/ Valoriser les actions de parentalité mises en place et accompagner de nouvelles initiatives
- 6/ Élaborer un diagnostic partagé spécifique au public jeune de l'Est du territoire afin d'identifier leurs besoins et attentes
- 7/ Déterminer les missions et coordinations du pôle enfance-jeunesse



SANTÉ ET HANDICAP

- 8/ Tisser des liens avec les structures médicales du territoire
- 9/ Créer un groupe projet avec d'autres acteurs afin de repérer et connaître les besoins des personnes en situation de handicap



SENIORS

- 10/ Lutter par des actions concrètes contre l'isolement des seniors et prévenir la perte d'autonomie



ACCÈS AUX DROITS

- 11/ Réfléchir et évaluer l'opportunité d'un CIAS pour les communes sans CCAS
- 12/ Étudier l'opportunité d'un guide numérique des services en lien avec les applications existantes sur le territoire en pensant à son actualisation
- 13/ Coordonner les initiatives de proximité en matière d'accès et de formation au numérique et animer le réseau
- 14/ Déterminer des leviers et les prioriser pour résoudre une partie des problèmes de mobilité



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- 15/ Mettre en place un groupe de pilotage pour réfléchir et élaborer le projet social en vue d'une demande d'agrément EVS itinérant
- 16/ Améliorer l'attractivité du territoire en renforçant l'accueil des nouveaux habitants en lien avec ceux du territoire

V. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. La gestion des déchets

BILAN 2022 DE LA COLLECTE

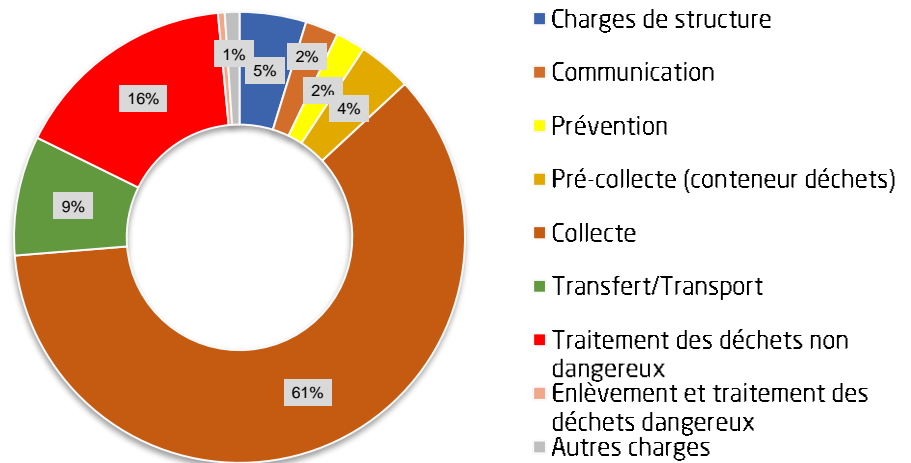
Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par quatre agents techniques pour huit communes de la CCTMN. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet est en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005.



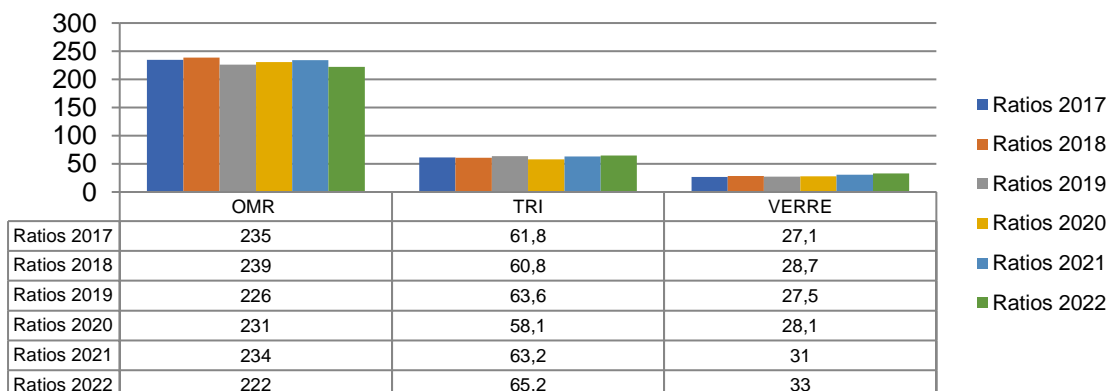
© CCTMN

BUDGET DU SERVICE DE COLLECTE EN 2022 :
523 293 €

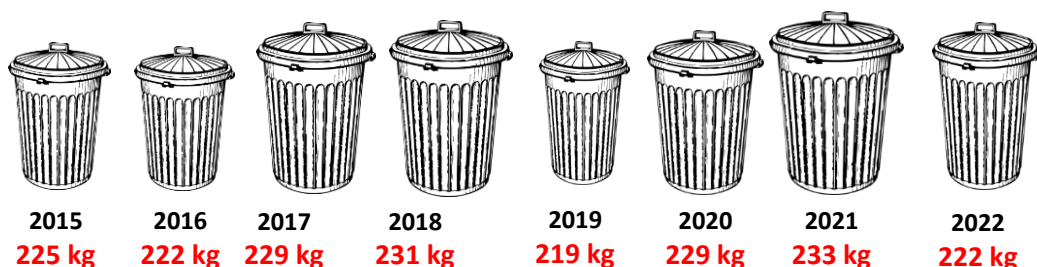


En 2022, le poids des ordures ménagères collectées a atteint 1 124 tonnes, soit une diminution de 61 tonnes par rapport à 2021. Cette tendance est encourageante, poursuivons nos efforts pour diminuer la quantité d'ordures ménagères !

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN KG PAR AN ET PAR HABITANT



NOMBRE DE KILOS DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN ET PAR PERSONNE



En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de **222 kg produits en 2022**, soit 9 kg de plus que la moyenne TRIFYL du département. L'objectif de TRIFYL est de passer à 202 kg/an/habitant d'ici 2025.

Le coût de traitement des déchets résiduels a une tendance à la hausse depuis ces dernières années. Cela s'explique par :

- la politique tarifaire de Trifyl, et ses investissements (construction d'une nouvelle usine de tri et de valorisation des déchets à Labessière-Candeil, nouveau centre de tri à Labruguière, etc.)
- la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) au niveau national.

On note également une augmentation du **coût des déchetteries** liée à l'apport plus important de déchets verts suite à l'interdiction de brûler.

Le **coût de la collecte sélective (tri des déchets)** dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances. La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité et a nettement amélioré ses statistiques en terme de qualité. Le taux de refus est à 12,6%, soit **11 % de moins qu'en 2020**. Cela permet à la collectivité de ne pas payer de pénalité.



Plus nous produisons de déchets,
plus la Taxe sur l'enlèvement
des ordures ménagères augmente !

LA VENTE DE COMPOSTEURS

32 % des déchets présents dans nos poubelles sont des **biodéchets**, soit 377 tonnes par an qui pourraient être retirés de la collecte et 58 000 € d'économie sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants du territoire.

Aujourd'hui, **seulement 11 % des habitations de nos communes possèdent un composteur.**

La CCTMN met à votre disposition **un composteur en bois de 400 litres au prix de 20 euros**. Adopter le compostage chez soi présente de nombreux avantages :

- réduction des déchets,
- fertilisation naturelle du sol,
- économies financières,
- impact positif sur l'environnement.

Ensemble, agissons pour
un avenir durable !
Réservez votre composteur au
05 63 37 69 71.

Mettez votre poubelle verte au régime.

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR DES MAINTENANT*

20€ / COMPOSTEUR
COMPOSTEUR DOUGLAS 400NL

Renseignements et réservations :
Tel : 05 63 37 69 71 ou
environnement@cc-thoremontagne noire.fr
Plus d'infos sur le site internet :
www.cc-thoremontagne noire.fr

*Adresse uniquement aux habitants de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire : Albine, Bour du Port de l'Arn, Laboulière-Roumouss, Laigle-Moré, Le Riaux, Le Vitrout, Rosatroux, Saint-Amans-Valtoires et Sauteterre.

Communauté de communes Thoré Montagne Noire 18 avenue de la Ribourc 63260 Albine

2. BIENTÔT DE NOUVELLES FAÇONS DE TRIER

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI AU 1^{er} JANVIER 2023

Le projet d'extension des consignes de tri développé sur le territoire répond à un cadre réglementaire, mais il vise aussi à amplifier le captage de nouvelles résines plastiques tout en simplifiant le geste de tri.



DE QUELS NOUVEAUX EMBALLAGES EN PLASTIQUE PARLE-T-ON ?

- Films plastiques : packs de bouteilles d'eau, sachets de surgelés, etc.
- Barquettes et emballages complexes : emballages alimentaires, etc.
- Emballages en polystyrène : pots de yaourt, etc.

TRI À LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS A PARTIR DE JANVIER 2024

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise la collecte séparée des biodéchets, au 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).



Def. biodéchets = restes de préparation de repas et de cuisine

- Les épluchures
- Les os, coquilles d'œufs et coquillages
- Les restes de repas (y compris viandes et poissons)
- Le pain
- Marc de café, sachets de thé...
- Produits périmés

À partir de janvier 2024, nous mettrons en place un système de tri à la source des biodéchets. Les utilisateurs auront accès à des sacs oranges et des bio seaux pour faciliter la collecte. Les biodéchets seront collectés simultanément avec les ordures ménagères, mais le sac de biodéchets (orange) sera reconnu par un système de tri optique et séparé dès son arrivée à l'usine de Labessière-Candeil. Cette initiative vise à améliorer la gestion des bio déchets tout en préservant notre environnement.

RÉDUISONS NOS DÉCHETS DANS LA POUBELLE NOIRE !

Trop de déchets dans les ordures ménagères devraient être triés à la source : **55 % des déchets présents dans le bac noir peuvent être évités.**

Voilà comment se décompose les 221 kg par an et par habitant jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.



3. L'ASSAINISSEMENT

LE SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est-à-dire la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

Depuis janvier 2013, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire délègue ce service public à l'entreprise Veolia Eau. Ce contrat prend fin en 2022 et un nouveau mode de gestion du SPANC est en cours de réflexion.

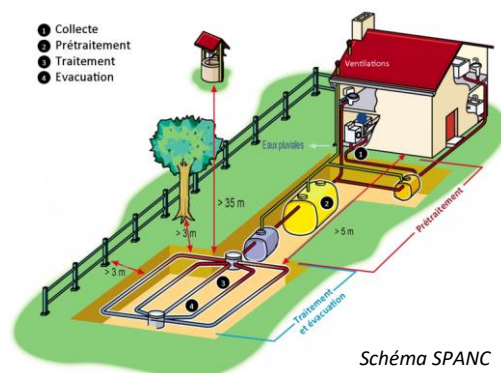


Schéma SPANC

LES OBJECTIFS DU SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

LES CHIFFRES CLÉS DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS



789 installations
d'assainissement non collectif
existantes



En 2022 :
Transactions immobilières : 32
Contrôles de conception : 9
Contrôles de réalisation : 2



80 % des installations
ont été contrôlées depuis 2013

RÉVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT – ENQUÊTE PUBLIQUE

L'approbation du PLUi a rendu nécessaire la révision des zonages d'assainissement des eaux usées afin de garantir leur cohérence avec le nouveau PLUi.

Dans ce cadre, le zonage d'assainissement des eaux usées permettra de déterminer d'une part les zones desservies par l'assainissement collectif raccordées à des stations d'épuration, qu'il soit réalisé ou programmé, et d'autre part les zones demeurant en assainissement non collectif.

Ainsi, les communes d'Albine, Bout du Pont de l'Arn, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Le Rialet, Rouairoux, Saint-Amans Valtoiret et Sauveterre vont réaliser la révision de leur zonage d'assainissement des eaux usées. La CCTMN a reçu délégation pour mener ces enquêtes.

Au total, les huit communes représentent 41 km de réseau d'assainissement et 10 systèmes d'AC (collecte et traitement).

La CCTMN a lancé la procédure d'enquête publique en cette fin d'année 2022. L'enquête publique se déroulera au premier trimestre 2023.

Cette enquête publique a pour objet la révision du zonage d'assainissement des eaux usées des communes d'Albine, Bout du pont de l'Arn, Labastide Rouairoux, Lacabarède, Le Rialet, Rouairoux, Saint-Amans Valtoiret et Sauveterre.

Le projet de révision du zonage s'inscrit dans les champs d'application du code de l'environnement articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-27, et du code général des collectivités territoriales articles L2224-10 et R2224-7 à R2224-9.

4. LA GESTION DE L'EAU

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRE impose le transfert de la compétence eau et assainissement des communes aux communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Afin de préparer ce transfert, des études ont été entreprises depuis 2018. Les schémas directeur d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés pour 6 communes et les autres le seront prochainement.

De plus, depuis de nombreuses années, la CCTMN a coordonné différentes études pour le compte des communes :

Mise en place de périmètres de protection autour des captages d'eau

Conformément aux exigences de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les communes se sont engagées à mettre en conformité leurs captages d'eau potable. En 2021, la phase technique de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable s'est poursuivie par des visites d'hydrogéologues et la révision des périmètres de protection immédiat de captages.

Études débitométriques

La DDT a demandé fin 2018 la réalisation de mesures débitométriques sur certains cours d'eau (Rieubon, Merlaussou, Frescaty et la Goutine) desservant Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux et Sauveterre, afin de les confronter aux calculs réalisés dans l'étude de rationalisation et de comparer la disponibilité de la ressource en période d'étiage avec le besoin d'alimentation, confirmer le non-respect du débit réservé, et en conséquence la nécessité d'abandonner certains captages.

Ces mesures ont confirmé l'insuffisance en eau en période d'étiage de ces trois cours d'eau.

Étude de raccordement au SIVAT (Syndicat intercommunal des vallées de l'Arn et du Thoré)



En janvier 2019, le Conseil départemental du Tarn et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ont demandé à ce qu'un scénario de raccordement du réseau d'eau potable au SIVAT soit étudié, afin de réaliser une analyse comparative sur le plan technico-économique mais surtout d'anticiper les enjeux futurs en eau du territoire. Sur certaines communes, la disponibilité de la ressource en eau en période d'étiage peut être insuffisante par rapport aux besoins des habitants mais aussi de la vie aquatique.

La sécheresse, la canicule et d'autres évènements conjoncturels durant l'année 2022 ont amené les élus à ce questionner sur le projet d'interconnexion de la Vallée du Thoré au SIVAT. En effet, la réalisation, la gestion et les coûts de réalisation et de fonctionnement d'un tel projet inquiètent les élus de la CCTMN. En ce sens, les élus de la CCTMN en partenariat avec les services de l'Etat et les partenaires financeurs souhaitent réaliser des études de recherche d'eau potable sur le territoire même de la CCTMN.

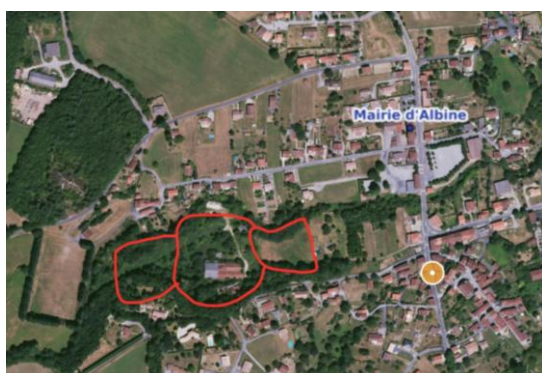
5. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE

ÉTUDE SUR L'ACCUEIL DE MARAÎCHERS

Le territoire du Haut-Languedoc fait face à une déprise agricole importante depuis 70 ans. Depuis les années 1979, le territoire du Haut-Languedoc a perdu 71% de ses exploitations agricoles. L'agriculture est pourtant un des principaux moteurs de l'activité économique.

En 2019, le Plan Alimentaire Territorial, animé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a réalisé un diagnostic de l'autonomie alimentaire du territoire. Le verdict ? Un déficit en production maraîchère.

Afin de concilier cet objectif de résilience alimentaire et celui de reprise agricole, le Parc, l'ADEART (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Tarn) et la Communauté de communes Thoré Montagne Noire ont lancé un projet dénommé Terres Maraîchères.



Visuel de la première visite de terrain sur la commune d'Albine accompagné du PNR et de l'ADEART
(Source : Géoportail, 2021)

ÉTUDE DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE LAVAGE DE BOCAUX

En partant d'une concertation entre les producteurs et la Communauté de communes Thoré Montagne Noire, nous sommes arrivés au constat que les productions du territoire génèrent beaucoup de déchets en verre (notamment de bocaux). Ces déchets sont pour la plupart recyclés (colonne à verre) mais demandent un process très énergivore. Cependant, les producteurs ont besoin d'utiliser cette matière pour la vente directe de leurs produits.



Pour pallier cette forte demande et promouvoir une agriculture locale en circuit court, nous avons décidé de nous lancer dans une étude de création d'une unité de lavage de bocaux. Cette unité de lavage permettra de réduire la consommation en verre dans les productions du territoire et créera une dynamique entre les producteurs.

Cette étude est réalisée conjointement avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et devra être finalisée en septembre 2023.

Qu'est-ce qu'un Plan Alimentaire Territorial ?

Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) est un outil collectif pour développer une alimentation de qualité, locale et durable. Rassemblés autour de cet objectif commun, les acteurs engagés rédigent collectivement une feuille de route sur 5 ans.

Il s'agit de **mieux produire, mieux manger, moins gaspiller** et ainsi garantir la sécurité alimentaire dans le temps et malgré d'éventuels bouleversements. Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc développe des actions en faveur d'une alimentation locale et responsable (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation des publics, formations des cuisiniers, etc.).



VI. PROJET DE TERRITOIRE

1. MÉTHODOLOGIE

Afin d'anticiper les enjeux et prioriser les actions que les élus communautaires souhaitent mettre en place dans les années à venir, la CCTMN réalise son projet de territoire. Un projet de territoire est un document recensant les enjeux du territoire à court, moyen et long terme afin de répondre efficacement aux problématiques du territoire.

Ce projet se réalise en plusieurs phases. Une première phase de diagnostic et de réflexion méthodologique s'est réalisée de janvier à mai 2022. Ensuite, une deuxième phase d'ateliers participatifs entre élus communautaires balayant les thématiques majeurs s'est tenue de juin à novembre 2022.

En cette fin d'année 2022, les élus communautaires ont décidé de diffuser une enquête auprès des habitants des 9 communes de la CCTMN correspondant à la troisième phase de la réalisation du projet de territoire. Cette enquête permettra d'interroger les habitants sur leurs perceptions, leurs besoins et leurs visions d'avenir.

2. LES ATELIERS DES ÉLUS ET L'ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS

La mise en place d'ateliers participatifs entre élus communautaires, sur une période de six mois, a permis aux élus de peaufiner et solidifier une vision partagée et de long cours à l'échelle de la CCTMN. Ainsi, quatre ateliers du bureau communautaire ont permis de balayer les grandes thématiques (l'économie, l'habitat, l'environnement, le social, le tourisme, la communication).

Deux ateliers « techniques » entre les chargés de missions et la direction de la CCTMN ont permis de mettre en évidence les aspects techniques et juridiques des enjeux à venir.

Enfin, un atelier avec l'ensemble des élus communautaires a permis d'enrichir les réflexions menées.

À présent, une enquête auprès des habitants de la CCTMN va permettre de capter les attentes et les besoins des habitants à court et moyen terme mais aussi leur visions sur le long terme.

Le résultat de cette enquête donnera lieu à une nouvelle série d'ateliers d'élus permettant la prise en compte des besoins et la vision des habitants dans la réalisation du projet de territoire qui se veut collaborative.

**ENQUÊTE
POUR LE PROJET
DE TERRITOIRE**
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE

Albine - Bout du Pont de l'Arn - Labastide-Rouairoux - Lacabarède -
Le Rialet - Le Vintrou - Rouairoux - Saint-Amans-Valtoret - Sauveterre

**PARTAGEZ VOTRE
VISION DU TERRITOIRE**

**JUSQU'AU
30 JANVIER 2023 !**

En ligne sur le site internet
de la Communauté de communes
www.cc-thoremontagnenoire.fr

Version papier disponible en mairie

Communauté de communes Thoré Montagne Noire - 13 avenue de la Ribaute 81240 Albine
☎ 05 63 97 98 08 ✉ contact@cc-thoremontagnenoire.fr 🌐 www.cc-thoremontagnenoire.fr



13 avenue de la Ribaute
81240 Albine
Tel : 05 63 97 98 08
Mail : contact@cc-thoremontagnenoire.fr
www.cc-thoremontagnenoire.fr